



FICHE DE POSTE

Chef de la délégation territoriale du Centre

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les patrimoines naturels et culturels et d'organiser, avec ses partenaires, un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel » et « participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national ».

Résidence administrative : Saül

Possibilité de disposer d'un logement de fonction.

Déplacements professionnels réguliers sur le littoral (Siège du Parc) pris en charge par l'établissement.

Statut : Poste de catégorie A ouvert prioritairement aux fonctionnaires et aux contractuels relevant du quasi-statut de l'environnement (OFB, parcs nationaux) et, par défaut, aux contractuels de niveau équivalent.

Missions :

Sous l'autorité du Directeur, la.le chef de délégation territoriale du Centre, est le représentant du Parc Amazonien sur sa délégation. Elle.il est responsable de l'ensemble des activités conduites sur ce territoire. Elle.il est autonome dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées. Elle.il :

- Organise et coordonne la réalisation des objectifs retenus dans le cadre du contrat d'objectifs et de la charte. Il élabore et suit le budget de la délégation.
- Encadre une équipe de garde-moniteurs, de techniciens et de personnels spécialisés (7 personnes). Il suit la mise en œuvre du plan de formation de son équipe et garantit le bon fonctionnement opérationnel de la DT.
- Est l'interlocuteur direct du directeur, du directeur adjoint, du secrétaire général et des chefs de service de l'établissement.
- Assure les relations avec les acteurs du territoire de la délégation.
- Coordonne la réalisation des études, des projets de développement, scientifiques et d'aménagement sur la délégation (infrastructures de l'établissement (bureaux, logements), aide aux porteurs de projets, suivi des programmes (Leader,...), aménagements touristiques, communication,...), et de toutes les actions du PAG sur la délégation du Centre.
- Coordonne l'animation des différentes réunions sur le territoire.
- Coordonne la réalisation des missions de police sur la délégation en lien avec le responsable de la surveillance du territoire. Sous l'autorité du procureur de la République, il est chargé de

missions de police judiciaire définies par la loi. Il est assermenté et commissionné pour rechercher et constater les infractions aux réglementations intéressant les parcs nationaux.

Compétences requises

- Expérience confirmée (5 ans) de montage et de pilotage de projets de conservation de la nature et de développement local
- Formation en aménagement du territoire (gestion des espaces naturels ou développement local) et management de niveau Bac + 3
- Connaissance confirmée des moyens de protection et de gestion des patrimoines naturels, et de développement local et durable ;
- Expérience en gestion, coordination planification et programmation du travail d'équipes de terrain,
- Bonne connaissance du territoire du parc amazonien ou de contextes équivalents, de leurs problématiques et de leurs enjeux
- Connaissance des textes et procédures applicables en matière de police de la nature
- Formation technique et scientifique supérieure

Qualités et aptitudes

- Grande capacité d'organisation et de management d'équipe et de projets, de négociation, d'écoute et de dialogue avec les partenaires de l'Etablissement,
- Méthode, rigueur et maîtrise de soi,
- Goût pour le travail de terrain, capacité à vivre et travailler en site isolé,
- Qualités humaines d'écoute et d'accompagnement des agents,
- Grande disponibilité et mobilité sur les antennes et le siège du parc à Rémire-Montjoly

Prise de poste dès que possible

Date limite de candidature : 10 avril 2021

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

M. Pascal VARDON, Directeur du Parc amazonien de Guyane, 1 rue Lederson 97354 Rémire Montjoly

Les candidatures sont également envoyées par courriel à :

Françoise LEMAITRE_ANQUETIL- Responsable des Ressources Humaines :

en-flemaitre-anquetil@guyane-parcnational.fr

Renseignements : Pascal VARDON – Directeur : pascal.vardon@guyane-parcnational.fr